

# Calendrier prévisionnel régional

## CONCOURS

# 2018

COOPÉRATION

des centres de gestion de la  
fonction publique territoriale

RÉGION  
NOUVELLE-  
AQUITAINE



## Âge

Des conditions d'âge minimum et maximum peuvent être fixées par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emploi dans les conditions fixées au 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983 modifiée.

Les conditions d'âge maximum s'appliquent sans préjudice des dispositions prévoyant le recul ou la suppression de ces conditions pour l'accès aux emplois de la fonction publique territoriale.

## Candidats reconnus travailleurs handicapés

Les candidats reconnus travailleurs handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées peuvent bénéficier d'aménagements d'épreuves en fonction de la nature de leur handicap.

Pour obtenir ces aménagements, ils devront fournir, au moment de leur inscription :

- ▶ le certificat médical établi par un médecin agréé du département de résidence du candidat indiquant la catégorie du handicap, éventuellement sa nature, et attestant de la compatibilité de ce handicap avec le grade postulé et précisant les aménagements d'épreuves à mettre en place ;
- ▶ la notification de la décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

## Candidats européens

Les concours sont accessibles aux ressortissants d'un autre État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen.

Pour cela les candidats devront fournir notamment une copie du titre ou diplôme traduit en français reconnu comme équivalent aux diplômes français.

# Les concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale

*Les concours de la fonction publique territoriale permettent l'accès aux emplois des collectivités territoriales : communes, départements, régions, et des établissements publics locaux : communautés de communes, centres communaux d'action sociale...*

## LES CONCOURS

### Concours externe

Le concours externe est ouvert aux candidats possédant un niveau de titre ou un diplôme déterminé :

- Catégorie A : diplômes de niveau II ou plus (licence ou bac +3, maîtrise, MASTER...);
- Catégorie B : diplômes de niveau III et IV (bac ou bac + 2, DUT, BTS...);
- Catégorie C : diplômes de niveau V ou qualification reconnue comme équivalente (CAP, BEP...).

### Dérogations

Sont dispensés de conditions de diplôme (sauf pour les professions réglementées) :

- les mères et pères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement (art. 2 de la loi n° 80-490 du 1<sup>er</sup> juillet 1980 modifiée);
- les sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports (art. 28 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984);
- les possesseurs d'une équivalence de diplôme ou d'une reconnaissance de l'expérience professionnelle (voir modalités dans les brochures des concours).

## Concours interne

Le concours interne est ouvert :

- Aux fonctionnaires et agents publics justifiant d'une durée d'ancienneté dans la fonction publique. Ils doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.
- Aux candidats qui justifient d'une durée de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.

## Troisième concours

*Conditions d'accès en vigueur depuis le 28 janvier 2017 suite à la parution de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.*

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée minimale de quatre années, d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le cadre d'un contrat de droit privé, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Est considéré comme responsable d'une association toute personne chargée de la direction ou de l'administration à un titre quelconque d'une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ou par la loi locale en vigueur dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les titulaires de contrats aidés (emplois jeunes, les CAE, contrat d'avenir...) peuvent avoir accès à ces troisièmes concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

La durée de des activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour l'accès au troisième concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes.

## Organisation d'une opération de concours

Un concours comporte généralement :

- **une phase d'admissibilité ;**
- **une phase d'admission**, pour les candidats déclarés admissibles.

## Réussir un concours

A l'issue de ces concours, le lauréat figure sur une liste d'aptitude. Il peut y demeurer inscrit pendant une durée totale de 4 années sous réserve d'avoir demandé par écrit à être maintenue sur cette liste un mois avant le terme de la 2<sup>ème</sup> et de la 3<sup>ème</sup> année.

Le décompte de cette période de quatre ans est suspendu :

- pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et d'accompagnement d'une personne en fin de vie,
- pendant la durée du congé de longue durée,
- pendant la durée de l'accomplissement des obligations du service national,
- pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat,

- lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent (sur le fondement de l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe,
- pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L. 120-1 du code du service national, à la demande de cette personne, jusqu'à la fin de cet engagement.

Cette liste a une valeur nationale.

### **ATTENTION : LA RÉUSSITE A UN CONCOURS NE VAUT PAS RECRUTEMENT.**

Il appartient au lauréat de rechercher un poste. Le pouvoir de nomination relève de la seule compétence du Maire ou du Président de la collectivité ou de l'établissement public.

## **LES EXAMENS PROFESSIONNELS**

Les examens professionnels concernent les agents titulaires d'un grade dans la fonction publique territoriale qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur, sous certaines conditions liées au statut particulier de chaque cadre d'emplois.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil fixées par le statut particulier. Ils doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

## **INSCRIPTION MODE D'EMPLOI**



Toute inscription à un concours ou à un examen professionnel (du retrait au dépôt du dossier) se fait **auprès du centre de gestion organisateur** en respectant impérativement les dates d'inscription indiquées sur le calendrier, les adresses et horaires d'ouverture ainsi que les modalités pratiques des centres de gestion organisateurs.

### **RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION**

Jusqu'à la date limite de retrait des dossiers d'inscription  
(délai de rigueur)

- ▶ Préinscription en ligne ou/et téléchargement sur internet du dossier d'inscription
- ▶ Demande écrite de dossier d'inscription par voie postale
- ▶ Retrait du dossier d'inscription sur place

**Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique, ni par télécopie, ni par courriel.**

### **DÉPÔT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION**

Jusqu'à la date limite de dépôt des dossiers d'inscription  
(délai de rigueur)  
Dossier d'inscription ou dossier de préinscription imprimé  
+ pièces demandées

- ▶ Sur place dans les locaux du centre de gestion organisateur
- ▶ Par voie postale (cachet de la poste faisant foi) au centre de gestion organisateur, au plus tard à la date limite de dépôt des dossiers d'inscription indiquée sur le calendrier.

**ATTENTION :** l'inscription à la préparation d'un concours ou d'un examen professionnel auprès du CNFPT ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel correspondant auprès du centre de gestion organisateur. De même, une décision d'équivalence de diplôme à un concours ne vaut pas inscription au concours correspondant auprès du centre de gestion organisateur.



# **LES CONCOURS ORGANISÉS EN 2018**

# FILIERE ADMINISTRATIVE



INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p><b>Attaché territorial</b></p> <p>Concours externe, interne, et 3<sup>ème</sup> concours</p> <p>Cat. A</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administration générale</li> <li>• Gestion du secteur sanitaire et social</li> <li>• Analyste</li> <li>• Animation</li> <li>• Urbanisme et développement des territoires</li> </ul>	<p><b>Concours externe</b> : ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes pour se présenter aux concours.</p> <p><b>Concours interne</b> : ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics.</p> <p><b>3<sup>ème</sup> concours</b> : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p> <p>Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne seront prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p>Inscriptions du 27/03/2018 au 09/05/2018</p> <p>Date limite de dépôt le 17/05/2018</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 22/11/2018</p>	<p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG de la Gironde ■ <a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a></p>
<p><b>Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p>Concours externe et interne</p> <p>Cat. C</p>	<p><b>Concours externe</b> : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p><b>Concours interne</b> : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p>Inscriptions du 03/10/2017 au 08/11/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 16/11/2017</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 15/03/2018</p>	<p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG de la Charente-Maritime ■ <a href="http://www.cdg17.fr">www.cdg17.fr</a></p> <p>CDG de la Corrèze ■ <a href="http://www.cdg19.fr">www.cdg19.fr</a></p> <p>CDG des Landes ■ <a href="http://www.cdg40.fr">www.cdg40.fr</a></p>

# FILIÈRE TECHNIQUE



INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p style="text-align: center;"><b>Technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p style="text-align: center;">Concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours</p> <p style="text-align: center;">Cat. B</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiments, génie civil</li> <li>• Réseaux, voirie et infrastructures</li> <li>• Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration</li> <li>• Espaces verts et naturels</li> <li>• Ingénierie, informatique et systèmes d'information</li> </ul>	<p><b>Concours externe</b> : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.</p> <p><b>Concours interne</b> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p> <p><b>3<sup>ème</sup> concours</b> : ouvert aux candidats justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne seront prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p>Inscriptions du 03/10/2017 au 08/11/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 16/11/2017</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 12/04/2018</p>	<p style="text-align: center;"><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG organisateur par spécialité :</p> <p style="text-align: center;"><b>Bâtiments, génie civil</b> CDG des Pyrénées-Atlantiques ■ <a href="http://www.cdg-64.fr">www.cdg-64.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b>Réseaux, voirie et infrastructures</b> CDG des Landes ■ <a href="http://www.cdg40.fr">www.cdg40.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b>Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration</b> CDG de la Dordogne ■ <a href="http://www.cdg24.fr">www.cdg24.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b>Espaces verts et naturels</b> CDG de la Charente-Maritime ■ <a href="http://www.cdg17.fr">www.cdg17.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b>Ingénierie, informatique et systèmes d'information</b> CDG de Lot-et-Garonne ■ <a href="http://www.cdg47.fr">www.cdg47.fr</a></p>

# FILIÈRE TECHNIQUE



INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p style="text-align: center;"><b>Technicien territorial</b></p> <p style="text-align: center;">Concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours</p> <p style="text-align: center;">Cat. B</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiments, génie civil</li> <li>• Réseaux, voirie et infrastructures</li> <li>• Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration</li> <li>• Aménagement urbain et développement durable</li> <li>• Espaces verts et naturels</li> <li>• Ingénierie, informatique et systèmes d'information</li> <li>• Services et intervention techniques</li> </ul>	<p><b>Concours externe</b> : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.</p> <p><b>Concours interne</b> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p> <p><b>3<sup>ème</sup> concours</b> : ouvert aux candidats justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément pris en compte qu'à un seul titre.</p>	<p>Inscriptions du 03/10/2017 au 08/11/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 16/11/2017</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 12/04/2018</p>	<p style="text-align: center;"><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG organisateur par spécialité :</p> <p style="text-align: center;"><b>Bâtiments, génie civil</b> CDG de la Gironde ■ <a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b>Réseaux, voirie et infrastructures</b> CDG de la Haute-Vienne ■ <a href="http://www.cdg87.fr">www.cdg87.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b>Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration</b> CDG de la Vienne ■ <a href="http://www.cdg86.fr">www.cdg86.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b>Aménagement urbain et développement durable</b> CDG des Pyrénées-Atlantiques ■ <a href="http://www.cdg-64.fr">www.cdg-64.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b>Espaces verts et naturels</b> CDG de la Charente ■ <a href="http://www.cdg16.fr">www.cdg16.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b>Ingénierie, informatique et systèmes d'information</b> CDG de la Corrèze ■ <a href="http://www.cdg19.fr">www.cdg19.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b>Services et intervention techniques</b> CDG des Landes ■ <a href="http://www.cdg40.fr">www.cdg40.fr</a></p>

# FILIÈRE TECHNIQUE



INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p style="text-align: center;"><b>Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p style="text-align: center;">Concours externe et interne</p> <p style="text-align: center;">Cat. C</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers</li> <li>• Espaces naturels, espaces verts</li> <li>• Mécanique, électromécanique</li> <li>• Restauration</li> <li>• Environnement, hygiène</li> <li>• Conduite de véhicules</li> </ul>	<p><b>Concours externe</b> : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p><b>Concours interne</b> : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p>Inscriptions du 08/08/2017 au 14/09/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 21/09/2017</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 18/01/2018</p>	<p style="text-align: center;"><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG organisateur par spécialité :</p> <p><b>Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers</b> CDG des Landes ■ <a href="http://www.cdg40.fr">www.cdg40.fr</a></p> <p><b>Espaces naturels, espaces verts</b> CDG des Landes ■ <a href="http://www.cdg40.fr">www.cdg40.fr</a></p> <p><b>Mécanique, électromécanique</b> CDG de la Dordogne ■ <a href="http://www.cdg24.fr">www.cdg24.fr</a></p> <p><b>Restauration</b> CDG de la Creuse ■ <a href="http://www.cdg23.fr">www.cdg23.fr</a> CDG de la Gironde ■ <a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a></p> <p><b>Environnement, hygiène</b> CDG de la Haute-Vienne ■ <a href="http://www.cdg87.fr">www.cdg87.fr</a></p> <p><b>Conduite de véhicules</b> CDG des Landes ■ <a href="http://www.cdg40.fr">www.cdg40.fr</a></p>

# FILIÈRE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE



INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p align="center"><b>Directeur d'établissement territorial d'enseignement artistique de 1<sup>ère</sup> catégorie</b></p> <p align="center">Concours externe et interne</p> <p align="center">Cat. A</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Musique</li> <li>• Arts plastiques</li> </ul>	<p><b>Concours externe :</b></p> <p><b>Pour la spécialité musique :</b> ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement régional.</p> <p><b>Pour la spécialité arts plastiques :</b> ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée égale à un second cycle d'études supérieures figurant sur une liste établie par décret ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent figurant sur la liste susmentionnée.</p> <p><b>Concours interne :</b></p> <p><b>Pour la spécialité musique :</b> ouvert aux directeurs d'établissement d'enseignement artistique de 2<sup>ème</sup> catégorie ainsi qu'aux professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de directeurs ou de professeurs titulaires dans un conservatoire classé.</p> <p><b>Pour la spécialité arts plastiques :</b> ouvert aux directeurs d'établissement d'enseignement artistique de 2<sup>ème</sup> catégorie ainsi qu'aux professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de directeur ou de professeur titulaire dans une école d'art agréée par l'Etat.</p>	<p>Inscriptions du 09/01/2018 au 07/02/2018</p> <p>Date limite de dépôt le 15/02/2018</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 16/05/2018</p>	<p align="center"><b>Organisation nationale</b></p> <p align="center">CDG de Meurthe-et-Moselle</p> <p align="center">■ <a href="http://www.cdg54.fr">www.cdg54.fr</a></p>
<p align="center"><b>Directeur d'établissement territorial d'enseignement artistique de 2<sup>ème</sup> catégorie</b></p> <p align="center">Concours externe et interne</p> <p align="center">Cat. A</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Musique</li> <li>• Arts plastiques</li> </ul>	<p><b>Concours externe :</b></p> <p><b>Pour la spécialité musique :</b> ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement régional ou départemental.</p> <p><b>Pour la spécialité arts plastiques :</b> ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée égale à un second cycle d'études supérieures figurant sur une liste établie par décret ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent figurant sur la liste susmentionnée.</p> <p><b>Concours interne :</b></p> <p><b>Pour la spécialité musique :</b> ouvert aux candidats ayant exercé en qualité de professeur titulaire dans un conservatoire classé par l'Etat pendant cinq ans au moins.</p> <p><b>Pour la spécialité arts plastiques :</b> ouvert aux candidats ayant exercé en qualité de professeur titulaire dans une école d'art mentionnée aux sixième et septième alinéas de l'article 2 du décret n°91-855 du 2 septembre 1991 pendant au moins cinq ans.</p> <p>Ces concours sont également ouverts pour la spécialité Arts plastiques aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.</p>	<p>Inscriptions du 09/01/2018 au 07/02/2018</p> <p>Date limite de dépôt le 15/02/2018</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 16/05/2018</p>	<p align="center"><b>Organisation nationale</b></p> <p align="center">CDG de Meurthe-et-Moselle</p> <p align="center">■ <a href="http://www.cdg54.fr">www.cdg54.fr</a></p>



# FILIÈRE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p><b>Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p>Concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours</p> <p>Cat. B</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Musique</li> <li>• Art dramatique</li> <li>• Arts plastiques</li> <li>• Danse</li> </ul> <p><i>Disciplines :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Danse contemporaine</li> <li>- Danse classique</li> <li>- Danse jazz</li> </ul>	<p><b>Concours externe</b> : ouvert candidats titulaires pour toutes les spécialités d'un diplôme sanctionnant une formation technico-professionnelle homologué au niveau III correspondant à l'une des spécialités du concours.</p> <p><b>Spécialité danse</b> : ouverts aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de professeur de danse, ou l'un des diplômes ou autorisations mentionnés au 4° du I de l'article 3 du décret n° 2012-437 du 29 mars 2012.</p> <p><b>Concours interne</b> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p> <p><b>3<sup>ème</sup> concours</b> : ouvert aux candidats justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p> <p>Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne seront prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p>Inscriptions du 31/10/2017 au 29/11/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 07/12/2017</p> <p>Epreuve à compter du 08/02/2018</p>	<p>Détail page suivante</p>

INTITULÉ	ORGANISATEUR PAR DISCIPLINE				
<p style="text-align: center;"><b>Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p style="text-align: center;">Concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours</p> <p style="text-align: center;">Cat. B</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Musique</li> <li>• Art dramatique</li> <li>• Arts plastiques</li> <li>• Danse</li> </ul>	Spécialité	Discipline	Organisateur		
	Musique	Disciplines relevant de l'enseignement instrumental ou vocal			
		Flûte traversière	CDG du Bas-Rhin ■ <a href="http://www.cdg67.fr">www.cdg67.fr</a>		
		Hautbois	CDG de la Sarthe ■ <a href="http://www.cdg72.fr">www.cdg72.fr</a>		
		Clarinette	CDG du Nord ■ <a href="http://www.cdg59.fr">www.cdg59.fr</a>		
		Basson	CDG de Loire-Atlantique ■ <a href="http://www.cdg44.fr">www.cdg44.fr</a>		
		Saxophone	CDG du Nord ■ <a href="http://www.cdg59.fr">www.cdg59.fr</a>		
		Cor	CDG de la Sarthe ■ <a href="http://www.cdg72.fr">www.cdg72.fr</a>		
		Trompette	CIG Petite couronne ■ <a href="http://www.cig929394.fr">www.cig929394.fr</a>		
		Trombone	CDG d'Indre-et-Loire ■ <a href="http://www.cdg37.fr">www.cdg37.fr</a>		
		Tuba	CDG de la Seine-Maritime ■ <a href="http://www.cdg76.fr">www.cdg76.fr</a>		
		Percussions	CDG du Pas-de-Calais ■ <a href="http://www.cdg62.fr">www.cdg62.fr</a>		
		Harpe	CDG de la Haute-Garonne ■ <a href="http://www.cdg31.fr">www.cdg31.fr</a>		
		Violon	CDG de Loire-Atlantique ■ <a href="http://www.cdg44.fr">www.cdg44.fr</a>		
		Alto	CDG d'Ille-et-Vilaine ■ <a href="http://www.cdg35.fr">www.cdg35.fr</a>		
		Violoncelle	CDG de Meurthe-et-Moselle ■ <a href="http://www.cdg54.fr">www.cdg54.fr</a>		
		Contrebasse	CDG de la Seine-Maritime ■ <a href="http://www.cdg76.fr">www.cdg76.fr</a>		
		Piano	CDG du Rhône ■ <a href="http://www.cdg69.fr">www.cdg69.fr</a>		
		Guitare	CDG de la Savoie ■ <a href="http://www.cdg73.fr">www.cdg73.fr</a>		
		Accordéon	CDG de la Haute-Garonne ■ <a href="http://www.cdg31.fr">www.cdg31.fr</a>		
		Instruments anciens (tous instruments)	CDG de la Haute-Vienne ■ <a href="http://www.cdg87.fr">www.cdg87.fr</a>		
		Musique traditionnelle (tous instruments)	CDG de la Gironde ■ <a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a>		
		Jazz (tous instruments)	CDG d'Ille-et-Vilaine ■ <a href="http://www.cdg35.fr">www.cdg35.fr</a>		
		Musiques actuelles amplifiées (tous instruments)	CDG des Landes ■ <a href="http://www.cdg40.fr">www.cdg40.fr</a>		
		Chant	CDG du Calvados ■ <a href="http://www.cdg14.fr">www.cdg14.fr</a>		
			Autres disciplines		
			Formation musicale	CDG de Meurthe-et-Moselle ■ <a href="http://www.cdg54.fr">www.cdg54.fr</a>	
	Accompagnement musique		CIG Petite couronne ■ <a href="http://www.cig929394.fr">www.cig929394.fr</a>		
	Accompagnement danse		CDG de l'Aude ■ <a href="http://www.cdg11.fr">www.cdg11.fr</a>		
	Direction d'ensembles vocaux		CIG Grande couronne ■ <a href="http://www.cigversailles.fr">www.cigversailles.fr</a>		
	Direction d'ensembles instrumentaux		CIG Grande couronne ■ <a href="http://www.cigversailles.fr">www.cigversailles.fr</a>		
	Musique électroacoustique		CIG Petite couronne ■ <a href="http://www.cig929394.fr">www.cig929394.fr</a>		
Interventions en milieu scolaire	CIG Grande couronne ■ <a href="http://www.cigversailles.fr">www.cigversailles.fr</a>				
Art dramatique	<i>Pas de discipline pour cette spécialité</i>		CIG Grande couronne ■ <a href="http://www.cigversailles.fr">www.cigversailles.fr</a>		
Arts plastiques	<i>Pas de discipline pour cette spécialité</i>		CDG du Loiret ■ <a href="http://www.cdg45.fr">www.cdg45.fr</a>		
Danse	Danse contemporaine		CDG des Bouches du Rhône ■ <a href="http://www.cdg13.com">www.cdg13.com</a>		
	Danse classique		CDG des Bouches du Rhône ■ <a href="http://www.cdg13.com">www.cdg13.com</a>		
	Danse jazz	CDG des Bouches du Rhône ■ <a href="http://www.cdg13.com">www.cdg13.com</a>			



# FILIÈRE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p style="text-align: center;"><b>Assistant territorial d'enseignement artistique</b></p> <p style="text-align: center;">Concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours</p> <p style="text-align: center;">Cat. B</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Musique</li> </ul> <p><i>Disciplines :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement musique (instrument ou chant)</li> <li>- Accompagnement danse</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Art dramatique</li> <li>• Arts plastiques</li> </ul>	<p><b>Concours externe</b></p> <p><b>Pour la spécialité musique</b> Ouvert aux candidats titulaires d'un des titres ou diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de l'admissibilité au concours d'entrée de l'un des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse,</li> <li>• de l'admissibilité au concours d'entrée de l'un des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de musicien,</li> <li>• de la médaille d'or ou premier prix délivré par un conservatoire à rayonnement régional ou à rayonnement départemental avant le 31 décembre 2008,</li> <li>• du diplôme d'études musicales délivré par un conservatoire à rayonnement régional ou à rayonnement départemental,</li> <li>• d'un diplôme national d'orientation professionnelle en musique.</li> </ul> <p><b>Pour la spécialité art dramatique :</b> Ouvert aux candidats titulaires d'un des titres ou diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de l'admissibilité au concours d'entrée de l'un des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de comédien,</li> <li>• d'un diplôme d'études théâtrales délivrés par un conservatoire à rayonnement régional ou à rayonnement départemental,</li> <li>• d'un diplôme national d'orientation professionnelle en théâtre.</li> </ul> <p><b>Pour la spécialité arts plastiques :</b> Ouvert aux candidats titulaires d'un des titres ou diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'un baccalauréat d'enseignement général ou titre admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour l'inscription dans les universités,</li> <li>• de l'admissibilité au concours d'entrée de l'un des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer des diplômes nationaux en art,</li> <li>• d'un certificat d'études d'arts plastiques.</li> </ul> <p><b>Concours interne :</b> ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p> <p><b>3<sup>ème</sup> concours :</b> ouvert aux candidats justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne seront prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p>Inscriptions du 31/10/2017 au 29/11/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 07/12/2017</p> <p>Epreuve à compter du 08/02/2018</p>	<p style="text-align: center;"><b>Organisation nationale</b></p> <p>CDG organisateur par spécialité et discipline :</p> <p style="text-align: center;"><b>MUSIQUE</b></p> <p><b>Discipline accompagnement musique (instrument ou chant)</b> CDG du Nord ■ <a href="http://www.cdg59.fr">www.cdg59.fr</a></p> <p><b>Discipline accompagnement danse</b> CDG de l'Aude ■ <a href="http://www.cdg11.fr">www.cdg11.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b>ART DRAMATIQUE</b></p> <p>CIG Grande couronne ■ <a href="http://www.cigversailles.fr">www.cigversailles.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b>ARTS PLASTIQUES</b></p> <p>CDG du Loiret ■ <a href="http://www.cdg45.fr">www.cdg45.fr</a></p>



INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p><b>Cadre territorial de santé paramédical de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p>Concours et concours interne sur titres</p> <p>Cat. A</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Puéricultrice cadre de santé</li> <li>• Infirmier cadre de santé</li> </ul>	<p><b>Concours</b> : ouvert aux candidats titulaires, d'une part, de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer mentionnées à l'article 4 du décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012, à l'article 4 du décret n° 2013-262 du 27 mars 2013 et à l'article 4 du décret n° 2014-923 du 18 août 2014 et, d'autre part, du diplôme de cadre de santé ou titre équivalent, justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p> <p><b>Concours interne sur titres</b> : ouvert aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, titulaires, d'une part, de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer mentionnées à l'article 4 du décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012, à l'article 4 du décret n° 2013-262 du 27 mars 2013 et à l'article 4 du décret n° 2014-923 du 18 août 2014 et, d'autre part, du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, comptant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical.</p>	<p>Inscriptions du 03/10/2017 au 08/11/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 16/11/2017</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve à compter du 10/04/2018</p>	<p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG organisateur par spécialité :</p> <p><b>Puéricultrice cadre de santé</b></p> <p>CDG d'Ille-et-Vilaine ■ <a href="http://www.cdg35.fr">www.cdg35.fr</a></p> <p>CDG du Tarn ■ <a href="http://www.cdg81.fr">www.cdg81.fr</a></p> <p><b>Infirmier cadre de santé</b></p> <p>CDG de la Vendée ■ <a href="http://www.maisondescommunes85.fr">www.maisondescommunes85.fr</a></p> <p>CDG du Tarn ■ <a href="http://www.cdg81.fr">www.cdg81.fr</a></p>
<p><b>Infirmier territorial en soins généraux de classe normale</b></p> <p>Concours sur titres</p> <p>Cat. A</p>	<p>Ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.</p>	<p>Inscriptions du 24/10/2017 au 29/11/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 07/12/2017</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve à compter du 06/02/2018</p>	<p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG de la Charente ■ <a href="http://www.cdg16.fr">www.cdg16.fr</a></p>



INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p><b>Technicien paramédical territorial</b></p> <p>Concours sur titres</p> <p>Cat. B</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pédicure-podologue</li> <li>• Ergothérapeute</li> <li>• Psychomotricien</li> <li>• Diététicien</li> </ul>	<p><b>Pour la spécialité pédicure-podologue</b> : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4322-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de pédicure-podologue délivrée en application de l'article L. 4322-4 du même code.</p> <p><b>Pour la spécialité ergothérapeute</b> : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4331-3 du code de la santé publique, soit d'une des autorisations d'exercer la profession d'ergothérapeute délivrée en application des articles L. 4331-4 ou L. 4331-5 du même code.</p> <p><b>Pour la spécialité psychomotricien</b> : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4332-3 du code de la santé publique, soit d'une des autorisations d'exercer la profession de psychomotricien délivrée en application des articles L. 4332-4 ou L. 4332-5 du même code.</p> <p><b>Pour la spécialité diététicien</b> : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4371-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de diététicien délivrée en application de l'article L. 4371-4 du même code.</p>	<p>Inscriptions du 09/01/2018 au 07/02/2018</p> <p>Date limite de dépôt le 15/02/2018</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve 17/05/2018</p>	<p><b>Organisation nationale</b></p> <p>CDG des Côtes d'Armor</p> <p>■ <a href="http://www.cdg22.fr">www.cdg22.fr</a></p>
<p><b>Moniteur éducateur et intervenant familial territorial</b></p> <p>Concours sur titres</p> <p>Cat. B</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moniteur-éducateur</li> <li>• Technicien de l'intervention sociale et familiale</li> </ul>	<p><b>Pour la spécialité moniteur-éducateur</b> : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de moniteur-éducateur ou titulaires d'un diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.</p> <p><b>Pour la spécialité technicien de l'intervention sociale et familiale</b> : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale ou titulaires d'un diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.</p>	<p>Inscriptions du 24/10/2017 au 29/11/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 07/12/2017</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve à compter du 13/02/2018</p>	<p><b>Organisation nationale</b></p> <p>CDG du Loiret</p> <p>■ <a href="http://www.cdg45.fr">www.cdg45.fr</a></p>
<p><b>Éducateur territorial de jeunes enfants</b></p> <p>Concours sur titres avec épreuves</p> <p>Cat. A</p> <p>(à compter du 01/02/2018)</p>	<p><b>Information</b></p> <p>En raison du nombre important de candidats encore inscrits sur les listes d'aptitude établies suite aux précédentes sessions du concours d'éducateur territorial de jeunes enfants, cette opération ne sera pas organisée en 2018.</p>		

# FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE



INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p><b>Assistant territorial socio-éducatif</b></p> <p>Concours sur titres</p> <p>Cat. A (à compter du 01/02/2018)</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistant de service social</li> <li>• Éducation spécialisée</li> <li>• Conseil en économie sociale et familiale</li> </ul>	<p><b>Spécialité « Assistant de service social » :</b> ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'État d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou autres titres mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles.</p> <p><b>Spécialité « Éducation spécialisée » :</b> ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'État d'éducateur spécialisé ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours.</p> <p><b>Spécialité « Conseil en économie sociale et familiale » :</b> ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours.</p>	<p>Inscriptions du 13/03/2018 au 11/04/2018</p> <p>Date limite de dépôt le 19/04/2018</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve 04/10/2018</p>	<p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG organisateur par spécialité :</p> <p><b>Assistant de service social</b> CDG de la Vienne ■ <a href="http://www.cdg86.fr">www.cdg86.fr</a></p> <p><b>Éducation spécialisée</b> <b>Conseil en économie sociale et familiale</b> CDG des Deux-Sèvres ■ <a href="http://www.cdg79.fr">www.cdg79.fr</a></p>
<p><b>Auxiliaire de soins territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p>Concours sur titres</p> <p>Cat. C</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide-soignant</li> <li>• Aide médico-psychologique</li> </ul>	<p><b>Spécialité « Aide-soignant » :</b> ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'État d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique.</p> <p><b>Spécialité « Aide médico-psychologique » :</b> ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'État d'aide médico-psychologique.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'État d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.</p>	<p>Inscriptions du 13/03/2018 au 11/04/2018</p> <p>Date limite de dépôt le 19/04/2018</p> <p>Épreuve à compter du 11/10/2018</p>	<p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG de la Corrèze ■ <a href="http://www.cdg19.fr">www.cdg19.fr</a></p>
<p><b>Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p>Concours sur titres</p> <p>Cat. C</p>	<p><b>Information</b></p> <p>En raison du nombre important de candidats encore inscrits sur les listes d'aptitude établies suite aux précédentes sessions du concours d'auxiliaire de puériculture, cette opération ne sera pas organisée en 2018.</p>		



INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<b>Agent territorial spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles</b>  <b>ATSEM</b>  Concours externe, interne et 3 <sup>ème</sup> concours  Cat. C	<b>Information</b>  En raison du nombre important de candidats encore inscrits sur les listes d'aptitude établies suite aux précédentes sessions du concours d'ATSEM, cette opération ne sera pas organisée en 2018.		



INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p><b>Conseiller territorial des activités physiques et sportives</b></p> <p>Concours externe et interne</p> <p>Cat. A</p>	<p><b>Concours externe</b> : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures, ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau équivalent figurant sur une liste établie par décret .</p> <p><b>Concours interne</b> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p><b>Nouvelle période d'inscriptions</b></p> <p>du 22/08/2017 au 27/09/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 05/10/2017</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 23/01/2018</p>	<p><b>Pour l'interrégion Grand Sud-Ouest</b></p> <p>CDG du Tarn</p> <p>■ <a href="http://www.cdg81.fr">www.cdg81.fr</a></p>
<p><b>Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p>Concours externe et interne</p> <p>Cat. B</p>	<p><b>Concours externe</b> : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau III, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p><b>Concours interne</b> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p>	<p>Inscriptions du 08/08/2017 au 14/09/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 21/09/2017</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 23/01/2018</p>	<p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG de la Gironde</p> <p>■ <a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a></p>
<p><b>Éducateur territorial des activités physiques et sportives</b></p> <p>Concours externe et interne</p> <p>Cat. B</p>	<p><b>Concours externe</b> : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p><b>Concours interne</b> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p>	<p>Inscriptions du 08/08/2017 au 14/09/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 21/09/2017</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 23/01/2018</p>	<p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG de la Gironde</p> <p>■ <a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a></p>

# FILIÈRE SÉCURITÉ



INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p><b>Gardien-brigadier de police municipale</b></p> <p>Concours externe et internes</p> <p>Cat. C</p>	<p><b>Concours externe</b> : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours.</p> <p><b>1<sup>er</sup> concours interne</b> : ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins deux ans, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.</p> <p><b>2<sup>ème</sup> concours interne</b> : ouvert aux agents publics mentionnés au 3° de l'article L. 4145-1 du code de la défense et à l'article L. 411-5 du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins deux ans, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.</p>	<p>Inscriptions du 10/10/2017 au 08/11/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 16/11/2017</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 15/05/2018</p>	<p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG des Landes</p> <p>■ <a href="http://www.cdg40.fr">www.cdg40.fr</a></p>



# Contacteur un centre de gestion organisateur

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude**

85 avenue Claude Bernard - CS 60050  
11890 Carcassonne Cedex  
Tél. 04 68 77 79 79 - [www.cdg11.fr](http://www.cdg11.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône**

Boulevard de la Grande Thumine - CS10439  
13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 2  
Tel. 04 42 54 40 50 - [www.cdg13.com](http://www.cdg13.com)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados**

2 impasse Initialis - CS 20052  
14202 HEROUVILLE SAINT-CLAIR CEDEX  
Tél. 02 31 15 50 20 - [www.cdg14.fr](http://www.cdg14.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente**

30 rue Denis Papin - CS 12213  
16022 ANGOULEME Cedex  
Tél. 05 45 69 70 02 - [www.cdg16.fr](http://www.cdg16.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime**

85 boulevard de la République - CS 50002  
17076 LA ROCHELLE CEDEX 9  
Tél. 05 46 27 47 00 - [www.cdg17.fr](http://www.cdg17.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze**

Champeau - CS 90208  
19007 TULLE CEDEX  
Tél. 05 55 20 69 41 - [concours@cdg19.fr](mailto:concours@cdg19.fr) - [www.cdg19.fr](http://www.cdg19.fr) **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor**  
1 rue Pierre et Marie Curie - BP 417  
22194 Plérin Cedex  
Tél. 02 96 58 64 00 - [cdg22@cdg22.fr](mailto:cdg22@cdg22.fr) - [www.cdg22.fr](http://www.cdg22.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse**

Résidence Chabrières - Rue Charles Chareille  
23000 GUÉRET  
Tél. 05 55 51 90 20 - [info@cdg23.fr](mailto:info@cdg23.fr) - [www.cdg23.fr](http://www.cdg23.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne**

MAISON DES COMMUNES - 1 Bd. de Saltgourde - BP. 108  
24051 PERIGUEUX CT CEDEX 9  
Tél. 05 53 02 87 00 - [concours@cdg24.fr](mailto:concours@cdg24.fr) - [www.cdg24.fr](http://www.cdg24.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard**

183 chemin du Mas Coquillard  
30900 NIMES  
Tél. 04 66 38 86 86 - [www.cdg30.fr](http://www.cdg30.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute Garonne**

CS37666  
31676 Labège Cedex  
Tél. 05 81 91 93 00 - [www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019  
33049 BORDEAUX CEDEX  
Tél. 05 56 11 94 30  
[concours@cdg33.fr](mailto:concours@cdg33.fr) - [www.cdg33.fr](http://www.cdg33.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille & Vilaine**

Village des collectivités territoriales  
1 avenue de Tizé - CS 13600  
35236 Thorigné-Fouillard cedex  
Tél. 02 99 23 31 00 - [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire**

25 rue du Rempart - CS 14135  
37041 TOURS Cedex 1  
Tél. 02 47 60 85 00 - [www.cdg37.fr](http://www.cdg37.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes**

Maison des Communes  
175 place de la Caserne Bosquet - BP 30069  
40002 MONT DE MARSAN CEDEX  
Tél. 05 58 85 80 00 - [www.cdg40.fr](http://www.cdg40.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique**

6 rue Pen Duick II - CS 66225  
44262 Nantes Cedex 2  
Tél : 02 40 20 00 71 - [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret**

20, avenue des Droits de l'Homme - BP 91249  
45002 ORLEANS Cedex 1  
Tél. 02 38 75 85 45 - [www.cdg45.fr](http://www.cdg45.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne**

53 rue de Cartou - CS 80050  
47901 AGEN CEDEX 9  
Tél. 05 53 48 00 70 - [service.concours@cdg47.fr](mailto:service.concours@cdg47.fr) - [www.cdg47.fr](http://www.cdg47.fr) **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère**

11 Boulevard des Capucins  
48000 MENDE  
Tél. 04 66 65 30 03 - [www.cdg48.fr](http://www.cdg48.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle**

2 allée Pelletier Doisy - BP 340  
54602 VILLERS-LES-NANCY CEDEX  
Tél. 03 83 67 48 10 - [www.cdg54.fr](http://www.cdg54.fr)

# Contacteur un centre de gestion organisateur (suite)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord**

14 rue Jeanne maillotte - CS 71222  
59013 Lille Cedex  
Tél. 03 59 56 88 00 - [www.cdg59.fr](http://www.cdg59.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais**

Cité de la Fonction Publique Territoriale Pierre MAUROY  
Allée du Château - LABUISSIERE - BP 67  
62702 BRUAY-LA-BUISSIERE Cedex  
Tél. 03 21 52 99 50 - [www.cdg62.fr](http://www.cdg62.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme**

Parc technologique de la Pardieu  
7 Rue Condorcet - CS 7000 7  
63063 CLERMONT-FERRAND Cedex1  
Tél. 04 73 28 59 80 - [www.cdg63.fr](http://www.cdg63.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques**

Maison des Communes - Cité administrative  
Rue Auguste Renoir - CS 40609  
64006 PAU CEDEX  
Tél. 05 59 84 59 45 - [espace.concours@cdg-64.fr](mailto:espace.concours@cdg-64.fr) - [www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin**

12 avenue Robert SCHUMAN - CS 70071  
67382 LINGOLSHEIM CEDEX  
Tél. 03 88 10 34 64 - [www.cdg67.fr](http://www.cdg67.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon**

9 allée Alban Vistel  
69110 Sainte Foy-lès-Lyon  
Tél. 04 72 38 49 50 - [www.cdg69.fr](http://www.cdg69.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe**

3 rue Paul Beldant  
72014 Le Mans Cedex 2  
Tel. 02 43 24 25 72 - [www.cdg72.fr](http://www.cdg72.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie**

Parc d'activités Alpespace  
113 voie Albert Einstein  
73800 FRANCIN  
Tél. 04 79 70 22 52 - [www.cdg73.fr](http://www.cdg73.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime**

3440 route de Neufchâtel - CS50072  
76235 BOIS-GUILLAUME Cedex  
Tél. : 02 35 59 71 11 - [www.cdg76.fr](http://www.cdg76.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres**

9 rue Chaigneau - CS 80030  
79403 St-Maixent L'Ecole Cedex  
Tél. 05 49 06 08 53 - [concours@cdg79.fr](mailto:concours@cdg79.fr) - [www.cdg79.fr](http://www.cdg79.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn**

188 rue de jarlard  
81000 ALBI  
Tél. 05 63 60 16 50 - [cdg81@cdg81.fr](mailto:cdg81@cdg81.fr) - [www.cdg81.fr](http://www.cdg81.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée**

Maison des communes de la Vendée  
165 rue Kepler CS 60239  
85006 La Roche-sur-Yon cedex  
Tél. 02 51 44 50 60 - [www.maisondescommunes85.fr](http://www.maisondescommunes85.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne**

Téléport 2 - Avenue René Cassin - CS 20205  
86962 FUTUROSCOPE CEDEX  
Tél. 05 49 49 12 10 - [emploi-concours@cdg86.fr](mailto:emploi-concours@cdg86.fr) - [www.cdg86.fr](http://www.cdg86.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne**

55 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs - BP339  
87009 LIMOGES CEDEX  
Tél. 05 55 30 08 62 - [concours@cdg87.fr](mailto:concours@cdg87.fr) - [www.cdg87.fr](http://www.cdg87.fr)

## **Centre Interdépartemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la grande couronne de la région Ile-de-France**

15 rue Boileau - BP 855  
78000 VERSAILLES CEDEX  
Tél. 01 39 49 63 60 - [aconcours@cigversailles.fr](mailto:aconcours@cigversailles.fr)  
[www.cigversailles.fr](http://www.cigversailles.fr)

## **Centre Interdépartemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la petite couronne de la région d'Ile-de-France**

1 rue Lucienne Gérard  
93698 PANTIN CEDEX  
Tél. 01 56 96 80 80 - [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)



*Ce document est un calendrier prévisionnel. Des modifications sont possibles : un concours ou un examen professionnel peut être ajouté ou supprimé et des dates ou conditions d'accès peuvent être modifiées, ce qui n'a pas à être justifié et ne peut faire l'objet d'aucune réclamation.*

*Les services Concours et Examens des centres de gestion ne sauraient être tenus pour responsables des annonces erronées de concours diffusées par voie de presse.*